Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20261015-D2026_92-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-92

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21

L'an deux mil vingt-six
Le 15 Octobre
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 Octobre 2026

PRÉSENTS : M. LOYER, Mmes NEVES, GROGNO, MM. MAHE, ORJEBIN, Mme VIENNE CHAUMETTE, M. BERNIER, Mmes GUIHO, JEHANNO, BOCENO, MM. DAVID, REBELO, Mme NICOL, M. MOESSARD, Mmes LAUNAY, LE BEL, M. LE KERNEC, Mmes MICHAUD

ABSENTS EXCUSÉS : MM. GUENEGO, ALONSO, DANIEL Mme ROBERT

SECRÉTAIRE : Mme Françoise GUIHO

Monsieur GUENEGO a donné pouvoir à Madame NEVES
Madame ROBERT a donné pouvoir à Madame NICOL

OBJET : REPRESENTANTS COMMUNAUX AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS - MODIFICATIF

Vu la délibération prise le 30 mars 2026 ;
Vu la délibération prise le 20 avril 2026 ;
Considérant la nécessité de revoir certaines désignations ;
Considérant que le conseil municipal renonce à l'unanimité au vote par bulletin secret ;
Considérant le recensement des correspondants incendie secours sécurité civile à nommer dans les six mois suite aux élections municipales ;

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du maire :
- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Ce correspondant doit informer périodiquement le conseil municipal de ses actions.

Conformément aux articles L2121-33 et L5212-7 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a procédé à la désignation de ses représentants auprès des différents organismes ci-dessous. Ont été élu(e)s, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

1 – MORBIHAN ENERGIES (2 délégués titulaires)
- **Patrick BEILLON**
- Pascal ORJEBIN

2 – EAU DU MORBIHAN (2 délégués titulaires)
- Patrick BEILLON
- Claude BERNIER

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20261015-D2026_92-DE

3 – SIAEP Questembert (2 délégués titulaires + 2 délégués suppléants)

Titulaires
- Séverine LAUNAY
- Pierre DANIEL

Suppléants
- Claude BERNIER
- Didier LOYER

4 – Réseau d'Élus référents sécurité routière (ERSR) de la DDTM 56 (1 titulaire + 1 suppléant)

Titulaire
- Didier LOYER

Suppléant
- Werner ALONSO

5 – Comité national d'action Sociale pour le personnel communal (CNAS) (1 délégué)
- Sophie VIENNE CHAUMETTE

6 – BRUDED (1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant)

Titulaire
- Pascal ORJEBIN

Suppléant
- Patrick BEILLON

7 – Association des communes du patrimoine rural de Bretagne (CPRB) (2 délégués titulaires + 1 délégué suppléant)

Titulaires
- Marc-André MAHÉ
- Françoise GUIHO

Suppléante
- Sylvie NEVES

8 – Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) (1 délégué)
- Claude BERNIER

9 – Réseau d'Élus Correspondant défense (1 délégué)
- Françoise GUIHO

10 – Réseau d'élus Correspondant incendie secours/sécurité civile (1 délégué)
- Didier LOYER

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan